



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 18465

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire l'état de la réflexion du Gouvernement à la lumière des débats du récent colloque qui s'est déroulé à Paris sur l'enseignement du fait religieux.

Texte de la réponse

Un rapport a été confié à M. R. Debray et remis au ministre chargé de l'éducation nationale en 2002. Ce rapport a mis en évidence qu'existaient déjà diverses modalités pédagogiques permettant d'aborder les faits religieux à la lumière des différentes disciplines enseignées, en établissant une claire distinction entre les registres du savoir et de la croyance et en partant des documents et approches propres à chacune des disciplines. La démarche suivie par les historiens et géographes peut s'élargir aux littéraires, philosophes ou encore aux professeurs de langues ou d'enseignement des arts : les programmes des collèges et lycées ont été modifiés en ce sens. Des dispositifs comme celui des itinéraires de découverte en collège ou celui des travaux personnels encadrés en lycée autorise également la mise en oeuvre d'une approche transversale et pluridisciplinaire dans le cadre des enseignements et des programmes existants. Comme le déclarait le ministre délégué à l'enseignement scolaire en ouvrant les travaux du colloque qui s'est tenu à Paris les 5, 6 et 7 novembre 2002, il est essentiel que tous les professeurs, soient accompagnés et soutenus dans la mise en oeuvre d'une démarche descriptive et compréhensive, critique et raisonnée. Cet accompagnement se traduit dans un certain nombre d'initiatives en matière de formation. La mise en réseau des centres de recherche grâce à la création de l'Institut européen en sciences des religions (17, rue E.-Cresson, 75014-Paris), l'organisation d'universités d'été comme celles qui se tiendront sur les thèmes « La religion » (UFR Lettres philosophie de l'université de Bourgogne) « Religion et modernité » (Centre d'histoire des religions de l'université Marc Bloch de Strasbourg), mais aussi les actions de formation inscrites en 2003-2004 dans les plans de formation de plusieurs académies (Créteil, Nantes, Montpellier, Versailles par exemple), indiquent l'effort entrepris. De plus, sont également mis à la disposition des enseignants des documents de référence. Ainsi, les interventions et conclusions du colloque national interdisciplinaire organisé par la direction de l'enseignement scolaire (Paris, 5, 6, 7 novembre 2002) ont été publiées (l'enseignement du fait religieux, coll. Actes de la DESCO, Centre régional de documentation pédagogique de l'académie de Versailles, juin 2003) et sont consultables sur le site pédagogique du ministère : <http://eduscol.education.fr>.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18465

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 mai 2003, page 3773

Réponse publiée le : 15 juin 2004, page 4469